



PROJET D'ETABLISSEMENT

Validé le 09/12/2025 par délibération N°2025- du Conseil Municipal

MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL MAISON DES ENFANTS DU CHAILTOY

VILLEMANDEUR

PRÉAMBULE

Le projet d'établissement s'appuie sur trois références essentielles : la Convention internationale des droits de l'enfant, la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, et le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant. Ces textes guident nos pratiques au quotidien, tout en tenant compte des réalités de terrain et de la nécessité d'adapter les recommandations à des contextes concrets. L'équipe s'attache à accueillir tous les enfants de façon bienveillante, sécurisée et cohérente, dans le respect des droits de l'enfant et de sa famille.

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grand principes pour grandir en toute confiance

1 - Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 - J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience.

J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 - Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi.

Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 - Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 - Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 - Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 - Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 - J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 - Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 - J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

PROJET D'ACCUEIL

VALEURS ET OBJECTIFS DE L'ACCUEIL

La structure s'inscrit dans une mission de service public visant à garantir l'accueil de chaque enfant dans le respect de ses besoins fondamentaux, et à accompagner les familles dans leur rôle parental.

L'intégration d'un accueil familial à la halte-garderie ouverte en 2004 permet d'apporter une réponse adaptée à l'évolution des besoins des familles, notamment en matière d'accueil à temps complet.

L'équipe éducative, composée de professionnelles de l'accueil collectif et d'assistantes maternelles agréées, partagent un socle commun de valeurs :

- **Le respect du rythme de chaque enfant,**
- **La bienveillance dans la relation à l'enfant et à sa famille,**
- **L'accompagnement vers l'autonomie et la socialisation progressive**
- **L'ouverture à la diversité et l'inclusion de tous les enfants,**
- **L'écoute et la coéducation avec les parents.**

L'accueil est pensé comme une continuité entre le domicile et la structure : qu'il soit collectif ou familial, il vise à offrir à l'enfant un environnement sécurisant, stimulant et cohérent dans ses repères. L'organisation garantit une qualité d'accueil équivalente dans les deux types de modes de garde.

Les objectifs de l'accueil sont les suivants :

- Offrir un accueil de qualité en réponse aux besoins des familles du territoire, notamment pour les enfants de moins de 3 ans,
- Soutenir la parentalité, en créant des liens de confiance durables avec les familles,
- Prévenir les inégalités sociales dès le plus jeune âge,
- Favoriser le développement global de l'enfant par des propositions adaptées à ses besoins et ses compétences,

- Permettre un accompagnement individualisé dans un cadre collectif ou familial,
- Intégrer les assistantes maternelles à la dynamique de la structure, via des temps de travail partagés, de réflexion commune et de formation continue.

L'accueil s'inscrit dans une démarche de continuité, de qualité et d'inclusion, en lien avec le projet social et de développement durable de la structure.

CARACTERISTIQUES DE L'ACCUEIL

Le multi-accueil a un agrément pour accueillir les enfants de 2,5 mois à 4 ans.

JOURS ET HORAIRES D'ACCUEIL

- Accueil collectif :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h00

- Accueil familial :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h00

4 TYPES D'ACCUEIL SONT PROPOSES

- 1. Accueil régulier collectif:** il est régi par un contrat proposant 1 à 2 jours d'accueil maximum par semaine. Afin de satisfaire la demande croissante et de répondre à des exigences économiques la journée fixée par contrat est de 6h00 minimum
- 2. Accueil régulier familial :** assuré au domicile des assistantes maternelles agréées rattachées à la structure, cet accueil s'adresse aux familles dont les besoins ne peuvent pas être couverts par l'accueil régulier collectif, notamment en cas de besoin d'accueil à temps complet ou de plusieurs jours par semaine. L'attribution de ces places tient compte à la fois des besoins exprimés par les familles et des capacité d'accueil disponibles chez les professionnelles.

- 3. Accueil occasionnel collectif:** il fait l'objet d'un contrat à la période, signé avec la famille, sur la base de journées réservées dans la limite de deux par semaine. Pour le bien-être de l'enfant la durée d'accueil est de 2h00 minimum.
- 4. Accueil d'urgence :** il peut être proposé en fonction des disponibilités à un enfant dont les responsables ont un besoin qu'ils n'ont pas pu anticiper. Il est limité dans le temps.

ACCUEIL D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINT D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Principes — L'accueil est inconditionnel et non discriminant, qu'il ait lieu en accueil collectif ou au domicile d'une assistante maternelle. Il repose sur l'observation professionnelle, l'écoute active des familles et l'adaptation du cadre d'accueil afin de permettre à chaque enfant de participer pleinement à la vie du groupe, dans le respect de ses besoins spécifiques et de son rythme.

Repérage et première orientation — Le repérage de besoins spécifiques survient souvent après l'accueil. L'équipe adopte une posture bienveillante et non jugeante. Elle partage avec la famille des observations factuelles (exemples concrets, contexte, fréquence) et propose, si nécessaire, une orientation vers les professionnels compétents : médecin traitant, PMI, CAMSP, CMP, professionnels libéraux, ou encore le Pôle Ressources Handicap).

Outils et traçabilité — Deux niveaux complémentaires :

- Le regard quotidien, partagé entre professionnelles, permet de suivre l'évolution de chaque enfant dans son environnement d'accueil, qu'il soit collectif ou familial.
- L'observation outillée (question initiale → faits observés → analyse → pistes d'ajustement), rédigée et versée au dossier de l'enfant.

Selon la situation, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place (liens avec le médecin, gestion d'une allergie, d'une épilepsie, etc.).

Un projet d'accueil personnalisé (PAP) peut être co-construit avec la famille pour accompagner les besoins spécifiques liés au développement ou à la situation familiale. Ces projets sont régulièrement réévalués.

Rôle du Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI) — Conseil en prévention et hygiène, appui à l'inclusion, contribution à l'élaboration/actualisation des PAI, liens avec les partenaires de santé, sensibilisation/formation de l'équipe.

Sur l'usage du livret Repérer et guider — L'outil national peut générer de l'anxiété chez certaines familles. La structure n'en impose pas l'usage. Après ouverture du dialogue avec la famille, un bilan d'observation est remis aux parents. Il constitue un support destiné à faciliter la consultation d'un professionnel de santé, en complément des échanges menés avec l'équipe. Cette démarche permet d'impliquer les parents, de respecter leur place, et de rendre le repérage plus acceptable et mieux compris.

Aménagements et accompagnement concret — L'équipe met en œuvre une attention individualisée à chaque enfant, avec des aménagements pensés pour garantir le bien-être, la sécurité affective et le développement de tous. Certaines adaptations sont mises en place de manière transversale dans l'accueil quotidien (rituels, temps calmes, objets transitionnels, médiations sensorielles), car elles répondent à des besoins partagés, au-delà des situations de handicap.

Dans le cadre d'un accueil inclusif, des ajustements spécifiques peuvent cependant être nécessaires pour permettre à l'enfant de participer pleinement à la vie de groupe. Il peut s'agir de :

- L'aménagement de l'environnement physique (espaces de retrait, mobilier adapté, structuration spatiale...),
- La mobilisation de matériel adapté ou de soutien (objets de manipulation sensorielle, assises spécifiques, supports visuels...),
- L'utilisation d'outils de médiation ciblés (livres adaptés, séquences visuelles, matériel de stimulation...),

- La mise en lien avec des partenaires extérieurs pour construire un accompagnement cohérent et partagé (réunions de liaison, points d'étape, coordination avec l'école...).

Chaque accompagnement est ajusté en fonction des besoins concrets de l'enfant, en concertation avec la famille et les professionnels partenaires. L'objectif est de garantir l'accessibilité du cadre d'accueil sans isoler, en s'appuyant sur des ressources existantes de la structure et sur l'expertise de l'équipe.

Des temps de formation, de sensibilisation et de travail collectif sont organisés régulièrement afin de renforcer les compétences de l'équipe dans l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques.

Confidentialité et consentement — Les informations de santé relèvent de la vie privée : elles ne circulent qu'au « besoin d'en connaître », avec l'accord des responsables légaux et dans le respect du cadre légal (dossier de l'enfant sécurisé, transmissions tracées).

Suivi et réévaluation — Des temps réguliers de bilan famille-équipe (et partenaires) permettent d'ajuster les aménagements, de mesurer les effets et de faire évoluer le projet d'accueil.

Ce projet d'accueil s'appuie sur la qualité des relations, l'observation et la collaboration avec les familles, afin de garantir à chaque enfant un accompagnement individualisé, respectueux et inclusif.

PROJET EDUCATIF

LES LOCAUX ET LES EQUIPEMENTS

Le multi-accueil se situe dans la Maison des enfants du Chailtoy, qui accueille également le Relais Petite Enfance (RPE). Le hall d'entrée est commun aux deux services.

Les espaces dédiés à l'accueil des enfants en mode collectif sont situés dans une aile distincte, au rez-de-chaussée du bâtiment. Ils comprennent une salle dédiée aux plus petits, axée sur la motricité et attenante à un dortoir, ainsi qu'une salle pour plus grands, toutes deux équipées d'un espace de change muni de toilettes. L'équipe dispose aussi de 2 cuisines pour le stockage, le réchauffage et la distribution des repas, ainsi que d'une lingerie et d'un local de stockage du matériel pédagogique. Plusieurs espaces extérieurs sont accessibles aux enfants.

L'accueil en mode familial s'effectue au domicile des assistantes maternelles agréées, sous l'autorité de la directrice du multi-accueil. L'aménagement de ces espaces, ainsi que le matériel utilisé, font l'objet d'échanges réguliers avec l'équipe de la structure, afin de garantir une continuité éducative et une cohérence avec le projet d'établissement.

Cette articulation permet d'assurer aux enfants une qualité d'accueil équivalente, quel que soit le lieu, en s'appuyant sur des pratiques communes et partagées.

Dans le cadre de l'accueil collectif, les repas sont essentiellement fournis par le restaurant scolaire de la commune, l'autre part étant constituée de produits de longue conservation adaptés à l'alimentation du tout-petit. L'objectif final est de réduire au maximum cette dernière.

Dans le cadre de l'accueil familial, les repas sont préparés par les assistantes maternelles au domicile, en lien avec les familles. Cela permet d'adapter les repas aux habitudes alimentaires des enfants, tout en respectant les recommandations nutritionnelles en vigueur. Un accompagnement pourra être proposé pour soutenir les professionnelles dans cette mission, notamment via des temps d'échange ou des ressources partagées autour de l'alimentation du jeune enfant.

Le budget actuel, tant en fonctionnement qu'en investissement, permet à l'équipe d'offrir aux familles et aux enfants un accueil de qualité en cohérence avec le projet éducatif.

L'ACCUEIL DES FAMILLES

Le multi-accueil propose aux familles un accompagnement individualisé, tolérant et respectueux de leur singularité.

Placé sous le signe de la bienveillance, il reflète les valeurs partagées par l'équipe. Il permet d'aménager la séparation afin qu'elle soit positive et contribue à la construction de l'enfant.

Les temps d'accueil sont organisés autour de plusieurs étapes clés :

1. **La prise de contact** : elle peut se faire par téléphone, mail ou directement sur place. L'équipe est attentive à la demande exprimée, même lorsqu'elle est difficile à formuler. L'écoute et la disponibilité permettent de cerner le besoin réel et, si nécessaire, d'orienter vers d'autres services ou structures.
2. **La visite** : elle dure environ une heure. Pour l'accueil collectif elle a lieu dans les locaux de la structure. Pour l'accueil familial, une visite au domicile de l'assistante maternelle est proposée, avec un accompagnement par la direction. Ces temps permettent de commencer à poser les bases de la relation, de clarifier les attentes et d'échanger autour des règles, du cadre, des besoins de l'enfant, etc.
3. **La période de familiarisation** : cruciale pour instaurer une relation de confiance entre les familles, les enfants et les professionnels. Elle est construite de manière progressive et adaptée à chaque situation, qu'il s'agisse d'un accueil collectif ou familial. Elle constitue une base essentielle de l'adaptation de l'enfant à son environnement d'accueil.
4. **L'arrivée** : l'accueil du matin est pensé pour sécuriser l'enfant dès les premiers instants, et rassurer ses parents. En accueil collectif, cela passe par une organisation rassurante (étiquettes, casiers, repères visuels, salutation personnalisée). En accueil familial, l'enfant est accueilli dans un cadre calme et individualisé. L'introduction d'objets de réassurance (doudous, tétines, couvertures...) est naturellement encouragée afin d'accompagner la séparation en douceur.

L'équipe, qu'elle intervienne en accueil collectif ou familial, s'attache à instaurer un climat chaleureux et prévisible, facilitant les repères pour chaque enfant. Le cadre est pensé pour que l'enfant comprenne qu'il est attendu, accueilli, reconnu dans sa singularité.

5. **Le départ :** c'est un moment aussi important que l'arrivée. Il marque les retrouvailles avec les parents, mais aussi la séparation avec l'adulte référent et les autres enfants. Ce moment peut susciter des émotions fortes chez l'enfant. Pour l'aider à vivre ce temps de transition sereinement, il est essentiel que les adultes présents (parents et professionnels) proposent un cadre cohérent, rassurant et prévisible.

L'EVEIL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

L'éveil de l'enfant doit lui permettre d'acquérir les clefs nécessaires à la découverte et la compréhension du monde qui l'entoure, ainsi que de lui-même. Chaque enfant est considéré comme un sujet à part entière, acteur de ses expériences.

Il découvre le monde par l'expérimentation, l'observation et la répétition. Les professionnels l'accompagnent avec bienveillance dans ses explorations, en respectant son rythme, ses choix et ses émotions.

❖ L'aménagement de l'espace, le jeu libre et les activités

L'aménagement de l'espace, dans les deux modalités d'accueil, est pensé pour favoriser l'autonomie, la sécurité affective et l'exploration. Le jeu libre y tient une place centrale : il permet à l'enfant d'exercer sa créativité, de faire ses propres choix et de construire progressivement ses compétences. D'autres activités sont également proposées, de manière souple et adaptée, pour enrichir l'environnement et susciter la curiosité.

En accueil collectif, la vie en groupe offre des occasions variées d'interactions sociales, d'apprentissage des règles de vie et de construction d'un lien aux autres enfants comme aux adultes. En accueil familial, la relation individualisée favorise l'observation fine de l'enfant et un accompagnement au plus près de ses besoins. Des temps de regroupement avec d'autres assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent permettent d'introduire progressivement la socialisation et d'offrir des repères communs.

Dans les deux cas, les propositions éducatives sont pensées pour être équivalentes en qualité, en cohérence avec le projet éducatif commun.

❖ L'ensemble des temps du quotidien

Qu'il s'agisse des moments de soin, des transitions, des temps de repos, des repas ou encore des interactions langagières, ces moments sont abordés avec une attention constante portée à la sécurité affective de l'enfant. Ces instants de vie sont pensés comme autant d'occasion de relation, de repères et de construction de soi. L'adulte adopte une posture bienveillante, soutenante et disponible, qui favorise l'autonomie, la compréhension du monde et l'expression de l'enfant, qu'elle soit verbale ou non verbale. L'objectif est de permettre à chaque enfant de vivre pleinement ses journées, dans un climat de confiance et d'attention, quels que soient son âge, son développement ou son mode d'accueil.

Le projet éducatif s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement de l'enfant, en respectant son individualité, son rythme et ses besoins. À travers une attention portée aux familles, un cadre bienveillant, et des pratiques professionnelles cohérentes, il favorise l'autonomie, la confiance en soi, la socialisation et l'ouverture au monde. Il reflète les valeurs partagées par l'équipe et constitue un repère structurant pour garantir une qualité d'accueil conforme au référentiel national.

Ce projet éducatif fera l'objet d'une déclinaison concrète sous la forme d'un livret pédagogique, élaboré collectivement avec l'ensemble de l'équipe, incluant les assistantes maternelles. Ce livret visera à expliciter les pratiques du quotidien, les repères proposés aux enfants et aux familles, ainsi que les modalités d'application concrètes du projet, dans les deux modalités d'accueil. Il constituera un support de cohérence interne et un outil de communication auprès des familles.

PROJET SOCIAL

1. Contexte démographique et géographique (INSEE, 2025)

Située à l'ouest de l'agglomération montargoise, la commune de Villemandeur constitue le quatrième pôle du territoire des Rives du Loing. Anciennement rurale, elle bénéficie aujourd'hui d'un cadre résidentiel attractif, bien desservi par les axes routiers et les services de proximité.

La population a fortement progressé au cours des dernières décennies, passant de 3 078 habitants en 1968 à 6 931 habitants (population légale 2022). Cette évolution témoigne d'un dynamisme résidentiel ancien, toujours présent, même si la croissance se stabilise aujourd'hui.

La commune connaît cependant un vieillissement de sa population. Les plus de 60 ans représentaient 34,2 % des habitants en 2022, contre 30,2 % en 2006. À l'inverse, la part des moins de 14 ans reste stable autour de 17 %.

Les naissances domiciliées montrent une tendance à la baisse :

- 72 naissances en 2019,
- 67 en 2020,
- Un pic exceptionnel en 2022 (97),
- Puis un retour à un niveau plus habituel : 54 en 2023, 61 en 2024.

Cette évolution confirme la nécessité de maintenir une offre d'accueil cohérente avec une population jeune stable mais soumise à des fluctuations annuelles.

2. Population des jeunes enfants et besoins en modes d'accueil

Les données INSEE et CAF concordent pour montrer une population de très jeunes enfants stable et soutenue :

- 205 enfants de moins de 3 ans en 2022 (INSEE, 2025)
- 215 enfants de moins de 3 ans en 2023 (CAF)
- 206 familles avec un enfant de moins de 3 ans (CAF)

La commune accueille ainsi environ 200 à 215 enfants de moins de 3 ans chaque année, chiffre essentiel pour mesurer les besoins en modes d'accueil.

Parmi ces enfants, 142 vivent dans une famille où les deux parents travaillent ou où le parent est isolé et actif. Ce volume traduit un besoin important et régulier de garde, insuffisamment couvert par l'offre actuelle.

3. Offre d'accueil existante et limites identifiées

L'offre d'accueil à temps complet du jeune enfant sur Villemagne repose principalement sur les assistantes maternelles et une micro-crèche privée.

- Assistantes maternelles (CAF 2023)
 - ✓ 42 assistantes maternelles actives au moins un mois dans l'année
 - ✓ 38 actives au mois de décembre
 - ✓ 10 ont plus de 55 ans → risque de baisse de l'offre dans les années à venir
 - ✓ 61 enfants gardés par une assistante maternelle

- Structures
 - ✓ 1 micro-crèche privée → 10 enfants de la commune
 - ✓ Pas d'offre municipale à temps complet en accueil régulier

Conclusion

Malgré un nombre de professionnelles relativement stable, l'offre de garde à temps complet est très insuffisante pour répondre aux besoins identifiés.

Cela impacte directement les familles actives, les parents isolés et les familles en insertion professionnelle.

La halte-garderie se retrouve fortement sollicitée comme solution de substitution, bien au-delà de sa vocation initiale.

4. Situation socio-économique du territoire (INSEE, 2025)

Villemagne compte 3 183 ménages fiscaux pour 7 079 personnes (2021).

La médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 22 510 €.

Le taux de pauvreté s'élève à 14 %, en hausse par rapport au cycle précédent (12 %), avec des pics chez les 30–39 ans et les 50–59 ans (≈15 %).

Emploi et insertion :

- Taux de chômage global : 14 %
- Chômage des jeunes : 29,5 %
- Chômage 25–54 ans : 12,7 %
- Chômage 55–64 ans : 9,7 %
- Nombre d'emplois sur la commune en baisse (3 098 en 2011 → 2 950 en 2022)

Villemandeur est une commune fortement résidentielle :

- ✓ 1 911 actifs travaillent hors de la commune (2022)
- ✓ 73 % utilisent la voiture pour se rendre au travail

Ces caractéristiques ont un impact direct sur les besoins d'accueil : horaires, continuité, fiabilité, soutien aux familles isolées ou en précarité professionnelle.

5. Profil des familles accueillies

Le service joue un rôle majeur pour les familles les plus fragiles du territoire.

Les données internes montrent un niveau de précarité très important parmi les usagers :

- Année scolaire 2023-2024 : 25 enfants sur 45 vivent sous le seuil de pauvreté (tarif horaire < 1 €), soit 55,6 % des enfants accueillis.
 - Tarif moyen des familles en situation de précarité : 0,63 €
 - Tarif moyen de l'ensemble des familles accueillies : 1,12 €
- Année scolaire 2024-2025 : 26 enfants sur 39 vivent sous le seuil de pauvreté, soit 66,6 % des enfants accueillis.
 - Tarif moyen des familles en situation de précarité : 0,62 €
 - Tarif moyen de l'ensemble des familles accueillies : 1,10 €

Cette proportion est nettement supérieure à la moyenne territoriale (14 %).

La structure est donc un acteur essentiel de la lutte contre les inégalités, un soutien aux parcours parentaux et un levier d'accès à l'emploi.

Accessibilité administrative, linguistique et numérique

Au-delà des aspects financiers, une partie des familles du territoire rencontre des difficultés dans la maîtrise du français, du numérique et des démarches administratives. Pour ces parents, la complexité de l'emploi direct d'une assistante maternelle (contrat, déclarations, obligations légales) constitue un frein majeur, bien plus que le coût de la garde. Le multi-accueil collectif et familial, répond directement à ces besoins :

- ✓ La collectivité reste l'employeur, soulageant ainsi les familles de toute charge administrative,
- ✓ Les assistantes maternelles bénéficient d'un encadrement professionnel,
- ✓ Les familles profitent d'un accompagnement lisible et accessible,
- ✓ La continuité éducative entre accueil collectif et familial garantit une qualité cohérente.

Cette dimension d'accessibilité est essentielle pour éviter l'exclusion des familles vulnérables et justifie pleinement l'intégration de l'accueil familial encadré.

6. Justification de l'ouverture du multi-accueil collectif et familial

L'analyse croisée des besoins et de l'offre montre :

- Une population stable de 0–3 ans (≈ 200 enfants),
- Des besoins massifs liés à l'activité professionnelle des parents (142 enfants concernés),
- Une offre quasi inexistante en accueil régulier municipal,
- Un vieillissement des assistantes maternelles,
- Une saturation de l'accueil occasionnel,
- Et une part très élevée de familles en précarité.

Si la récente réforme du Complément de libre choix du mode de garde (CMG) améliore la prise en charge financière de l'accueil individuel pour certaines familles, elle ne répond qu'en partie aux besoins observés sur le territoire. Une proportion significative des familles accueillies rencontre des difficultés dans la maîtrise de la langue, du numérique ou des démarches administratives, ce qui limite leur capacité à recourir à l'emploi direct d'une assistante maternelle malgré l'amélioration des aides.

Parallèlement, le territoire a connu une diminution progressive du nombre d'assistantes maternelles, liée au vieillissement de la profession, à l'isolement et à la complexité croissante de la gestion administrative et contractuelle. Pour

certaines professionnelles ou personnes envisageant ce métier, la relation directe avec les familles, la charge administrative ou l'absence de soutien peuvent constituer des freins importants.

Le multi-accueil collectif et familial apporte une réponse structurante à ces deux dimensions : il garantit un mode d'accueil accessible et sécurisé pour les familles les plus vulnérables en levant les obstacles administratifs, et il offre aux assistantes maternelles un cadre clair, un accompagnement professionnel et des temps de travail partagés qui rompent l'isolement et sécurisent leurs conditions d'exercice. Ce fonctionnement peut soutenir l'attractivité du métier et contribuer à maintenir, voire renouveler, l'offre d'accueil individuel sur le territoire.

Ce projet constitue enfin un jalon important pour l'avenir : il permet de consolider une première étape, tout en ouvrant la voie à une évolution progressive de la capacité d'accueil si les besoins du territoire continuent de se confirmer dans les prochaines années.

7. Objectifs sociaux du multi-accueil

- Répondre aux besoins prioritaires des familles :
 - ❖ Accueillir tous les enfants, avec une attention particulière pour les familles modestes
 - ❖ Proposer un accueil régulier fiable et adapté aux horaires des parents actifs
- Soutenir la parentalité
 - ❖ Offrir un espace d'écoute, de conseil et de prévention précoce
 - ❖ Orienter les familles vers les partenaires (PMI, CCAS, RPE, santé, ASE, écoles)
- Prévenir les inégalités dès la petite enfance
 - ❖ Favoriser un développement harmonieux
 - ❖ Offrir un environnement riche, sécurisant et contenant
 - ❖ Renforcer la socialisation et les premiers apprentissages
- Contribuer à l'insertion professionnelle
 - ❖ Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi

- ❖ Accompagner les parents isolés
- ❖ Soutenir les projets de formation

L'analyse du territoire montre une population stable d'enfants de moins de 3 ans et un besoin important de solutions de garde, en particulier pour les parents en activité. L'offre actuelle, centrée sur un accueil régulier à temps partiel et sur les assistantes maternelles, ne permet pas de répondre pleinement à ces besoins, notamment pour les familles les plus fragiles.

L'ouverture du multi-accueil collectif et familial apportera une réponse adaptée en offrant des places à temps complet et un accompagnement renforcé des familles. Ce projet constitue une étape essentielle pour réduire les inégalités d'accès à un mode de garde, soutenir les parcours professionnels des parents et s'inscrire dans la dynamique territoriale portée par la commune et la CAF.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le multi-accueil collectif et familial s'inscrit dans la volonté de la commune d'améliorer la qualité d'accueil des jeunes enfants et de proposer un environnement sain, sécurisé et respectueux du développement de l'enfant.

La transformation future du bâtiment de la Maison des Enfants offre l'opportunité d'intégrer, dès à présent, une réflexion environnementale cohérente, progressive et adaptée au fonctionnement de la structure.

Cette démarche repose sur les pratiques déjà engagées au sein du pôle Petite Enfance et pourra, à terme, constituer une base inspirante pour d'autres services municipaux si cela est souhaité par la collectivité, notamment dans la réflexion portée au sein de la CTG (qualité de l'air, gestion des ressources, cohérence des pratiques).

1. Un bâtiment à requalifier dans une logique environnementale

Le bâtiment actuel de la Maison des Enfants nécessite une transformation afin d'améliorer la qualité d'accueil et de répondre aux besoins liés à l'ouverture du multi-accueil et à l'évolution des missions du RPE.

Dans ce cadre, la commune prévoit de solliciter l'accompagnement du CAUE afin d'intégrer, dès la phase de conception, les principes d'un bâtiment plus durable:

- ✓ Optimisation de la luminosité naturelle,
- ✓ Choix de matériaux respectueux de la santé,
- ✓ Qualité de l'air intérieur,
- ✓ Gestion du bruit,
- ✓ Rationalisation des espaces,
- ✓ Réflexion sur l'efficacité énergétique.

Cette démarche permettra de structurer progressivement une transformation cohérente, lisible et alignée avec les orientations actuelles concernant la petite enfance.

2. Une démarche environnementale globale en construction

L'équipe du multi-accueil s'engage à faire évoluer les pratiques professionnelles vers un fonctionnement plus responsable.

Un partenariat est engagé avec Label Vie, structure spécialisée dans l'accompagnement des lieux d'accueil vers la transition écologique. Une première formation a déjà été suivie, et un travail préparatoire est en cours pour amorcer une démarche environnementale globale au sein du service.

L'objectif à moyen terme est d'engager la structure dans un parcours permettant, à terme, d'envisager la labellisation Écolo-Crèche. Cette démarche sera progressive, adaptée aux réalités du terrain et construite en lien étroit avec les agents.

3. Pratiques durables actuelles et axes d'amélioration

Certaines pratiques sont déjà mises en place au sein de la Maison des Enfants, notamment l'utilisation du nettoyeur vapeur, permettant de limiter l'usage de produits chimiques.

Le multi-accueil poursuivra et renforcera ces actions en cohérence avec les recommandations futures formulées par Label Vie et par le CAUE.

Les axes de progression identifiés concernent :

- La réduction de l'usage des consommables et des plastiques,
- Le renforcement du tri et du traitement des déchets,
- La qualité de l'air intérieur et l'entretien des espaces,
- Les achats responsables,
- L'optimisation des ressources (eau, énergie, matériel),
- Et, à terme, la réflexion autour de projets mutualisés tels qu'une laverie municipale, pouvant bénéficier à d'autres services municipaux si l'arbitrage politique le permet.

4. Une démarche progressive, réaliste et cohérente

L'ensemble de ces actions sera mené de manière progressive, en lien avec les agents, la collectivité, le CAUE, L'Abel Vie et les partenaires engagés dans la CTG.

Cette orientation représente un engagement structurant pour le multi-accueil, visant à améliorer la qualité d'accueil, renforcer la santé environnementale des enfants et des professionnels, et inscrire la structure dans une dynamique territoriale durable.